



## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 16-000158 / 65193798  
TPG Publicité SA, 1205 Genève  
Service Logistique: pose des autocollants publicitaires sur les bus et trams (hors exploitation) des TPG.  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 16-000153 / 77516282  
Truck'Clean – Scheidegger Gilles, 2523 Lignières  
Nettoyage des véhicules des transports publics (TransN SA, Allée des Défrieurs 3, 2301 La Chaux-de-Fonds)  
Besoin particulier de consommation  
2 H  
01.03.2016–28.02.2019 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 16-000031 / 70088024  
Bestprint SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Secteur imprimerie/offset: impression des documents pour les caisses maladies du groupe Assura (délais de fin d'année et période de facturation)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
4 H  
01.02.2016–31.01.2019 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (RS 172.021) ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

23 février 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail